

Anthony TISON
anthonytison@yahoo.fr
00687 755 965

ASSOCIATION ANACOFI
92 rue d'Amsterdam
75009 PARIS
A l'attention de :
Monsieur David CHARLET
Monsieur Nébojsa SRECKOVIC
Monsieur Pascal LABIGNE

Affaire suivie par :
M. Emilio PEREZ, Juriste / DPO ANACOFI

Nouméa, le 7 juillet 2026

Objet : réponse à votre courrier du 1er juin 2026, publié sur votre site et largement diffusé. Questions et observations préalables à toute suite.

Messieurs,

C'est à titre strictement personnel que je fais suite à votre courrier du 1er juin 2026.

Établi en Nouvelle-Calédonie depuis vingt-quatre ans, j'y exerce depuis 2008, au sein de Star invest Calédonie, représentant local du Groupe Star invest, une activité exclusivement opérationnelle, tournée vers les opérateurs en outre-mer.

Votre courrier, repris en objet, m'est nommément adressé et me met personnellement en cause. Il a ensuite été rendu accessible à tous sur votre site, dans une rubrique « alertes » assortie d'un bandeau, puis diffusé largement.

Avant d'envisager toute suite, je souhaite comprendre votre démarche : quel objectif poursuiviez-vous par cette publication, et quelles conséquences en attendiez-vous ? Les observations et questions qui suivent vous sont adressées à ce seul titre.

Sur mon nom et mon périmètre. Pourquoi me solliciter sur des sujets qui ne relèvent pas de mon périmètre d'intervention ? D'où provient mon nom, et qui vous l'a transmis ? Quel intérêt s'attachait à le faire figurer dans un courrier rendu public ? Votre courrier est au demeurant adressé à la société Star invest, dont je ne suis pas dirigeant.

Sur l'absence de réponse que vous invoquez. Vous faites état d'une absence de réponse à votre lettre du 9 mars 2026, « malgré un rendez-vous téléphonique en date du 25/03/2025 ». Outre l'incohérence de cette date, votre premier message du 9/03/2026 a reçu une réponse écrite de M. L. GHELFI dès le 11/03/2026, après une tentative infructueuse de contact téléphonique, et avec des précisions a priori finalement apportées lors d'un échange téléphonique du 25 mars, de plus d'une heure, entre Monsieur GHELFI et Monsieur PEREZ. Sur quel fondement affirmez-vous, dès lors, une absence de réponse ?

Sur la vérification de vos affirmations. Vous les présentez comme de simples « signalements » d'adhérents. Les avez-vous vérifiées avant de les publier en me nommant ? À défaut, était-il justifié de présenter comme acquis, sur un support public, des manquements qui n'ont été ni établis ni jugés ?

Sur l'opération AQUALUNA, que vous présentez comme « annulée ». Qu'entendez-vous par là ? De mon point de vue d'opérationnel outre-mer, le programme est bien réel et ses deux tours sont construites, ici, à Nouméa. Quel intérêt y avait-il, alors, à mentionner le nom de cette opération ?

Sur votre méthode. Pourquoi rendre public un courrier de questions malgré les réponses et précisions apportées ? À qui ce courrier a-t-il été adressé ou rendu accessible ? Et comment expliquez-vous sa diffusion aussi rapide et aussi large en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française ?

Comment situez-vous, enfin, la mise en ligne de ce courrier avec mon nom au regard des obligations issues du RGPD et du contrôle de la CNIL, que vous maîtrisez certainement ?

Je ne me poserais pas ces questions si mon nom ne figurait pas en première ligne, sur un sujet, les relations avec les CGP et leurs clients, sur lequel je n'interviens en aucune manière.

Le préjudice est d'ores et déjà constitué et s'aggrave. Votre courrier a été diffusé en un temps record sur des territoires restreints (jusqu'à la BT de Bora Bora !) où s'exerce précisément mon activité. Il en résulte une atteinte directe à cette activité en outre-mer comme à ma personne.

Je vous invite à revenir vers moi sur chacun des points ainsi soulevés, dans les meilleurs délais et au plus tard sous quinzaine. En fonction de vos retours, je me réserve de faire valoir l'ensemble des droits que la loi me reconnaît.

La présente réponse est adressée sous toutes réserves. Elle ne vaut aucune reconnaissance de ma part et n'a pas vocation à être diffusée.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Anthony TISON

